

Modèles de financement

Préparé par

Toby Couture, Yves Gagnon et Tina Poirier
Chaire K.-C.-Irving en développement durable
Université de Moncton

À l'heure actuelle, le coût pour construire un parc éolien au Canada Atlantique varie entre 1.6 millions de dollars par mégawatt (coût du parc éolien de 30 MW à East Point, I.-P.-É.) et 2 millions de dollars par mégawatt (coût annoncé pour des grands parcs éoliens qui seront construits par des développeurs privés au Nouveau-Brunswick).

En termes d'exigences financières, le développement et l'installation d'un parc éolien a trois niveaux de besoins financiers :

1. Études de faisabilité (entre 50 000\$ et 200 000\$)
2. Capital initial (entre 20 et 40% du coût total du parc éolien)
3. Capital restant (entre 60 et 80% du coût total du parc éolien)

Typiquement, l'étude de faisabilité est menée en utilisant l'argent investi par le développeur. Toutefois, tel que présenté ici-bas, une certaine assistance financière peut être fournie dépendamment du type de modèle de développement du parc éolien. Le capital initial prend habituellement la forme d'équité investie dans le projet, alors que l'obtention des fonds qui restent se fait habituellement en ayant recours au financement par dette.

Différents modèles de financement sont disponibles et conçus pour promouvoir et faciliter le développement d'énergie éolienne communautaire. Voici une brève description des modèles qui connaissent le plus de succès, et ceux qui ont la meilleure chance de fonctionner ici au Nouveau-Brunswick :

1. Garanties de prêt
2. Emprunts à faible intérêt
3. Fonds tournant (Revolving Funds)
4. Fonds d'investissement communautaire
5. Fonds d'énergie renouvelable
6. Crédits d'impôt
7. Financement par dette

1. GARANTIES DE PRÊT

Des garanties de prêt offrent une sécurité face aux prêts pour une période de temps donnée. Pour des petits groupes communautaires et des municipalités, elles peuvent fournir une sécurité financière de grande valeur, et rendre plus facile l'accès au capital pour un projet. Avec les investissements à faible risque dans le domaine de l'énergie éolienne et ce, dans des régions avec une bonne ressource éolienne, une garantie de prêt peut aider de façon significative à fournir aux communautés les ressources financières dont elles ont besoin pour entreprendre des investissements au niveau des technologies de l'énergie renouvelable. Les prêts spécifient habituellement une gamme de prix maximale pour tout projet, ou pour toute personne faisant une demande de prêt.

Les garanties de prêt sont souvent utilisées pour tirer profit des nouveaux investissements en capital pour des projets et technologies qui démontrent du potentiel. Ils offrent à l'emprunteur une sécurité financière additionnelle et un accès au capital afin d'entreprendre des projets particuliers. Un programme de garantie de prêt soutenu par un niveau particulier du gouvernement est un outil qui a fait ses preuves lorsqu'il s'agit d'aider à stimuler l'investissement dans des secteurs particuliers. Pour toutes ces raisons, elles peuvent jouer un rôle très important au niveau du financement de projets d'énergie éolienne communautaire.

2. PRÊTS À FAIBLE TAUX D'INTÉRÊT

Les prêts à faible taux d'intérêt, comme son nom l'indique, se réfèrent à un mécanisme qui offre des taux plus bas que le taux directeur aux demandeurs de prêts. Lorsqu'établis par le gouvernement, leur but est habituellement d'aider à promouvoir des projets ayant des objectifs sociaux ou économiques particuliers.

Quant au développement de l'énergie éolienne communautaire, un prêt à faible taux d'intérêt offre un taux d'intérêt plus compétitif pour des développeurs communautaires de projet d'énergie éolienne communautaire, et peut aider significativement à faciliter le financement et la rentabilité des projets. Avec des termes plus favorables et un accès à coûts réduits au capital, des projets d'énergie éolienne communautaire peuvent se développer avec une plus grande certitude et assurer un taux plus élevé de rentabilité à moyen et à long terme.

Dans l'état d'Oregon, un programme de prêt à faible intérêt est en place depuis 1980 afin de promouvoir le développement de projets énergétiques à petite échelle. Le programme est intitulé the Small Energy Loan Program (SELP):

Des prêts à faible intérêt, à taux fixe, sont disponibles pour des individus, des entreprises, des écoles, des districts spéciaux, gouvernements, corporations publiques, tribus et organisations à but non lucratif.

La taille des prêts peuvent varier entre 20 000\$ et 20 millions \$, et les termes des prêts varient de cinq à vingt ans. Le fonds est indépendant dans la mesure où ceux qui font l'emprunt paient pour les coûts d'administration reliés au programme, une tâche qui est gérée par le ministère de l'Énergie; une tâche qui pourrait toutefois être gérée par une commission publique sur une base volontaire ou par une Fondation. Ce fonds ressemble à plusieurs points de vue au concept d'un Fonds tournant, mais il est orienté spécifiquement vers des projets énergétiques de propriété communautaire.

3. FONDS TOURNANT (REVOLVING FUND)

Le concept de Fonds tournant (Revolving Fund) a fait ses preuves en tant que moyen pouvant contribuer avec succès au développement de l'énergie renouvelable à petite et moyenne échelle. L'idée est relativement simple : un fonds est établi, le plus souvent par le gouvernement, quoique parfois par le biais d'un frais imposé aux consommateurs régionaux d'électricité, à partir duquel les citoyens, communautés et coopératives peuvent soutirer de l'argent afin de financer des projets d'énergie renouvelable. Des fonds sont soutirés à un taux d'intérêt suffisant pour suivre l'inflation, une caractéristique qui fait en sorte que le fonds puisse être pleinement renouvelé et soutenu avec le temps. Un coût additionnel est généralement ajouté afin de couvrir les dépenses d'administration reliées au fonds. Une entité séparée est parfois créée pour remplir cette fonction et pour assurer que les fonds soient alloués de façon efficace et d'une façon non-discriminatoire.

Ainsi, les communautés peuvent obtenir le financement pour leur projet à partir du Fonds tournant et le repayer sur une période de cinq à quinze ans à l'aide des profits générés grâce à l'électricité renouvelable qui est vendue. Le fonds est par conséquent disponible à perpétuité pour le financement de projets d'énergie renouvelable.

En Allemagne, un programme de Fonds tournant offre des termes de prêt allant jusqu'à 20 ans pour des taux qui sont approximativement 1% sous le taux directeur. Une condition est ajoutée et consiste à dire qu'il est possible de renoncer aux paiements d'intérêt pendant les trois premières années du prêt.¹

4. FONDS D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Appliqué à l'énergie éolienne, un Fonds d'investissement communautaire permet aux membres individuels d'une certaine région, soit un village, une ville, ou même un état ou une province, d'investir dans un fonds collectif, qui par la suite investit dans des parcs éoliens communautaires, et d'obtenir un taux de rentabilité raisonnable. L'énergie renouvelable vendue au réseau génère des profits pour ceux qui investissent dans le fonds. Dans le cas de l'énergie éolienne communautaire, les membres d'une région donnée peuvent investir collectivement dans un projet d'énergie renouvelable comme ils investiraient dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), offrant ainsi une place fiable pour leurs fonds de retraite tout en faisant la promotion d'un projet de développement d'une énergie renouvelable dans leur région.

Un exemple d'un fonds général d'investissement communautaire est présentement en place en Nouvelle-Écosse sous l'appellation de *Community Economic Development Investment Fund* (CEDIF). Le CEDIF est essentiellement une réserve de capitaux qui est formée par la vente de parts ou actions aux membres d'une communauté, région, ou province, avec l'intention de promouvoir le développement économique local. Les conditions rattachées au fonds stipulent que les projets soient à but lucratif, qu'il génère des profits, et qu'ils doivent être formés d'au moins six membres élus de la communauté locale dans laquelle sera développé le projet, et que ceux-ci agiront en tant que directeurs locaux. Les CEDIF de la Nouvelle-Écosse peuvent récolter jusqu'à 3 millions \$ par offre et peuvent être utilisés pour financer des initiatives de développement économique local. De plus, les investissements dans les CEDIF sont éligibles pour des contributions au REER, de même qu'à un crédit remboursable de 30% du *Nova Scotia Equity Tax*

¹ Paul Gipe, *Renewables Without Limits*, OSEA Standard Offer Program Review, 200 p.49

Credit appliqué à l'impôt sur le revenu, à la condition que l'investissement est de plus de cinq années.

Selon le ministère du développement économique de la Nouvelle-Écosse, il y a présentement au-dessus de 40 CEDIF dans la province, et ceux-ci gèrent plus de 25 millions \$ en actifs.

Un Fonds d'investissement communautaire (FIC) donne aux communautés la possibilité de se prononcer directement en matière de gestion et d'investissement des fonds locaux, et ils sont généralement administrés par des gens ayant un intérêt démontré dans le succès de ces projets et dans la prospérité future de la communauté. Une des grandes forces d'un Fonds d'investissement communautaire consiste à permettre à une région de choisir des sphères/domaines de priorité, et de procéder d'une manière ouverte et participative vers le développement de projets locaux, tout en encourageant un investissement direct dans leurs communautés.

Nous retrouvons un différent exemple de modèle d'investissement local à l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, les résidents de l'Î.-P.-É. peuvent maintenant investir dans le parc éolien du comté de Kings Est à travers l'achat d'obligations d'épargne de la société d'énergie de l'Î.-P.-É., grâce auxquelles ils peuvent obtenir un taux d'intérêt de 5% par année sur cinq ans. Les insulaires peuvent acheter des obligations dans n'importe quelle coopérative de crédit dans la province, en commençant par un minimum de 500\$ pouvant aller jusqu'à un maximum annuel de 10 000\$ en investissement. De cette manière, les résidents de l'Î.-P.-É. peuvent investir directement dans les projets d'énergie renouvelable établis dans leur province.

5. FONDS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les fonds d'investissements sont généralement créés afin d'encourager l'atteinte de buts précis en matière de politiques publiques. Les fonds sont rendus disponibles aux membres d'une région donnée qui peuvent mettre de l'avant des propositions détaillant la manière dont l'argent du fonds sera utilisée pour bénéficier à la communauté.

En septembre 2007, la province de l'Ontario a installé un Fonds d'énergie communautaire de 3 millions \$ pour soutenir des projets d'énergie renouvelable de propriété communautaire à travers la province. Le fonds est disponible pour les fermiers, Premières Nations et groupes communautaires, de même qu'à d'autres groupes incorporés. Le but du fonds est de faciliter l'accès des communautés au financement de projet pour le développement de l'énergie renouvelable, et pour leur permettre d'avoir accès à des ressources financières à tous les stades du développement du projet.

En particulier, le fonds offre un petit programme de subvention pour des études de faisabilité initiales et pour l'exploration de la ressource éolienne et ce jusqu'à une valeur de 25 000\$, de même qu'un programme pour des grandes subventions allant jusqu'à 300 000\$. Le fonds est créé en tant que dotation par le gouvernement de l'Ontario afin d'encourager les projets énergétiques d'échelle communautaire. Les projets vont comprendre 80 MW d'énergie éolienne à partir des projets de Premières Nations, de même que 50 MW des fermiers du sud-ouest de l'Ontario.

6. CRÉDITS D'IMPÔT

Les crédits d'impôt sont souvent utilisés de pair avec d'autres mécanismes financiers, quoiqu'ils ont prouvé être une partie vitale lorsqu'il est question d'encourager le développement éolien à grande échelle au Canada et aux États-Unis.

Des crédits d'impôt ou des subventions à la production fournissent un flot de revenu stable permettant d'augmenter le prix que les sociétés d'énergie sont prêtes à payer pour l'électricité générée à partir d'une source d'énergie renouvelable. Ce sont des mécanismes qui servent à stimuler le développement d'un secteur émergent n'ayant pas le plein avantage compétitif d'autres participants établis dans le secteur économique, mais qui offrent d'autres avantages. Étant donné que les crédits d'impôt ou des subventions à la production sont coûteux pour les gouvernements, de tels programmes sont habituellement utilisés pendant la première phase de développement d'un secteur, et peuvent ainsi contenir une close de temporisation.

Dans le secteur de la génération d'électricité à grande échelle, jusqu'à récemment, le secteur de l'énergie éolienne n'a pas offert l'avantage d'un prix compétitif, comme c'est le cas pour certaines sources d'électricité telles que le charbon, mais il a définitivement eu l'avantage d'être compétitif comparé à l'électricité générée à partir de carburants fossiles, tout en étant une ressource propre et renouvelable d'électricité qui ne génère pas d'émissions de gaz à effet de serre. Au Canada, mis à part les crédits d'impôt fédéraux, le secteur de l'énergie éolienne a bénéficié du programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉÉ) et le programme écoÉnergie sur les énergies renouvelables du gouvernement fédéral. Offrant une subvention de production de 0.01\$ par kWh pour les premiers dix ans d'opération, le programme écoÉnergie sur les énergies renouvelables va soutenir le développement de 4 000 MW de capacité d'énergie renouvelable au Canada. Il est prévu que le programme de 1.48 \$ milliards sera alloué à des projets éligibles pour du financement, surtout des projets d'énergie éolienne, qui seront construits au cours des quatre prochaines années.

Aux États-Unis, les développeurs d'énergie éolienne ont accès au Crédit d'impôt pour production (CIP) (Production Tax Credit (PTC)). Le CIP est un crédit ajusté à l'inflation payé pour chaque MWh d'électricité produit à partir de sources d'énergie renouvelable pendant les dix premières années d'opération du projet. Le CIP a grandement varié, mais la tendance moyenne est de 0.015-0.019\$/kWh. Le revenu en surplus fait en sorte que les profits découlant du développement éolien soient nettement plus élevés, et ainsi plus intéressants pour les grands investisseurs. Dans des états tels que le Minnesota et le Wisconsin, ceci a mené au *Flip Model*, dans lequel un grand investisseur va appartenir un projet pour les dix premières années jusqu'à ce que le crédit d'impôt soit échu, et ensuite transférer l'appartenance du projet à la communauté locale.

Une des faiblesses du CIP est le fait qu'il ait été sujet à de l'interférence politique, et il a été enlevé et rétabli bon nombre de fois, créant ainsi un environnement d'investissement incertain, créant ainsi de grandes fluctuations dans le développement de l'énergie éolienne. Aux États-Unis, pendant les années où le crédit était disponible, les États-Unis ont vu un développement de l'énergie éolienne qui a brisé des records, pour n'être suivi que d'ajouts quasi non-existants pendant plusieurs années, années durant lesquelles le CIP n'était pas disponible.

Une difficulté additionnelle avec le CIP est qu'il a plusieurs provisions qui interdisent de bénéficier de plus d'une source de subvention gouvernementale, voulant que le crédit soit révoqué si d'autres types d'aide sont fournies, tels que des prêts à faible taux d'intérêt. Ceci, entre autres, a fait en sorte qu'il était très difficile pour les projets éoliens d'échelle communautaire de bénéficier des CIP.

Toutefois, certaines juridictions imposent des termes spécifiques pour des projets qui sont à la recherche de tels crédits d'impôt. En guise d'exemple, l'état américain de l'Iowa exige qu'au moins 51% du projet soit appartenu par les résidents de l'Iowa afin qu'un projet puisse se qualifier pour leur CIP.² L'état du Minnesota a également offert un incitatif de production similaire qui paie 10-15\$/MWh d'énergie renouvelable générée sur une période de dix ans pour des projets d'une capacité de moins de 2 MW. Le Minnesota exige également que le projet soit appartenu majoritairement par les résidents du Minnesota.³

7. FINANCEMENT PAR DETTES

Le financement par dettes consiste tout simplement à accéder à des fonds par le biais d'un prêt auprès des banques ou d'autres sources. Le coût d'emprunt dépend du taux d'intérêt et du terme du prêt.

² *Community Wind: A Review of Select State and Federal Policy Incentives*, FLAG, p.11

³ *Ibid*, p.13